

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.13
WT/DS292/31/Add.13
WT/DS293/31/Add.13
9 février 2009
(09-0606)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 6 février 2009 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Les Communautés européennes et les trois plaignants ont poursuivi leurs discussions constructives dans le but de régler ce différend et les questions connexes.

Suite à la prorogation jusqu'au 1^{er} mars 2009 du délai raisonnable pour la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial établi dans le cadre de l'OMC, à la fois par l'Argentine (WT/DS293/35) et le Canada (WT/DS292/36), des discussions ont lieu avec le Canada et l'Argentine. Les représentants des CE et du Canada ont tenu une réunion constructive le 30 janvier 2009. Une réunion entre les CE et l'Argentine est prévue pour le 18 février 2009.
